



ceaac

INSTITUT
FRANÇAIS



Kunststiftung
Baden-Württemberg



Baden-Württemberg
MINISTERIUM FÜR WISSENSCHAFT, FORSCHUNG UND KUNST

APPEL À CANDIDATURES RÉSIDENCE ARTISTIQUE STUTTGART 2018

Initié en 2007 en partenariat avec le Land du Bade-Wurtemberg, l'Institut français de Stuttgart et la Kunststiftung, ce programme de résidence est destiné à favoriser réciproquement le développement et la recherche d'artistes français et allemands dans ces deux pays.

Dans le cadre de ces échanges artistiques Strasbourg/Stuttgart, un nouveau séjour de trois mois à Stuttgart est à pourvoir.

Cette résidence s'adresse aux artistes visuels ayant terminé leurs études et développé une pratique artistique professionnelle ou personnelle.

CONDITIONS D'APPLICATION

- Avoir étudié, être né et/ou travailler en Région Grand Est
- Avoir plus de 25 ans
- Être assujéti ou affilié à la Maison des Artistes (MDA) ou Agessa
- Séjourner pendant trois mois consécutifs dans le pays d'accueil en se libérant notamment de ses obligations professionnelles pendant la durée de la résidence.

PERIODE DE RÉSIDENCE

Octobre à décembre 2018

CONDITIONS DE RÉSIDENCE

- Allocation forfaitaire de séjour, de matériel et de déplacement (4500€)

NB: En sera déduit le précompte des cotisations sociales de 9,36% sauf en cas de présentation d'une attestation à validité annuelle de dispense de précompte remise par l'Agessa ou la Maison des Artistes

- Mise à disposition d'un atelier et d'un hébergement
- Exposition personnelle et publication (5000 €)

CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Dossier administratif:

- Le formulaire de candidature dûment rempli (ci-joint)
- Une photocopie de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité
- Un CV détaillé
- Une lettre de motivation

Dossier artistique:

- Une note d'intention (en français et en anglais) ainsi que tout élément visuel ou sonore pouvant permettre une meilleure connaissance du projet de résidence
- Un portfolio des œuvres en cours ou déjà réalisées (Photos, vidéos (30 min. maximum), son (5 min. max), textes (10 feuillets max.), etc.)
- Une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat est le seul auteur des œuvres représentées dans le dossier artistique

L'ensemble est à envoyer en versions imprimée et numérique (PDF) aux adresses suivantes:

- par mail: international@ceaac.org

- par courrier:

CEAAC

Elodie Gallina, Chargée des relations internationales

7, rue de l'Abreuvoir

67000 Strasbourg

MODALITÉS DE SÉLECTION

Outre l'évaluation du parcours professionnel du candidat, une attention particulière sera portée sur la qualité du projet, la nécessité du séjour à Stuttgart et le protocole de travail envisagé.

Les candidats seront présélectionnés en juin par le comité artistique du CEAAC.

La sélection finale sera opérée par le comité artistique franco-allemand réuni à Stuttgart en septembre 2017. Les résultats seront communiqués par email au cours du mois de septembre 2017.

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

DATE LIMITE DE REMISE DES DOSSIERS : 10 MAI 2017
AUCUN DOSSIER NE SERA ACCEPTÉ APRÈS CETTE DATE

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

· Nom et prénom de l'artiste ou du collectif (en majuscules) :

· Nationalité :

· Date et lieu de naissance :

· Langues parlées :

· Adresse :

· Tél:

· Mail:

· Site web:

· Numéro de Sécurité Sociale :

· Êtes-vous affilié :

À l' AGESSA ? OUI – NON

Si oui, N° d'affiliation :

À la MDA ? OUI – NON

Si oui, N° d'affiliation :

Êtes-vous dispensé de précompte Agessa ou MDA ?

Si oui, merci de joindre au dossier votre dispense pour l'année en cours.

Je soussigné(e),

déclare que l'ensemble des informations et des documents faisant mention de candidature dans le présent dossier sont certifiés exactes et ne font pas l'objet d'emprunt au sens de l'article L 113-4 du Code de Propriété intellectuelle. Le CEAAC ne peut être tenu responsable des pièces confiées dans le présent dossier, notamment en cas de perte, de vol ou dégradation des pièces.

Fait à

le

Signature du candidat

(précédée de la mention « lu et approuvé »)